

Présentation du département

La Vendée : un territoire tissé de petites villes et de bourgs ruraux

La Vendée se compose de nombreuses petites villes et bourgs ruraux. Elle s'organise autour de plusieurs pôles d'emploi de tailles diverses, dont les trois plus grands sont La Roche-sur-Yon, Les Sables-d'Olonne et Les Herbiers. Les terres agricoles couvrent davantage les sols du territoire, tandis que les terres naturelles sont moins représentées. Les Vendéens bénéficient d'un réseau routier solide reliant les différents pôles, et partiellement doublé d'un réseau ferroviaire dont la fréquentation s'accroît.

Fondée sur l'ancienne province du Bas-Poitou, la Vendée occupe une position stratégique entre la façade atlantique et l'intérieur des terres. Ouverte sur l'océan Atlantique à l'ouest, elle bénéficie d'un littoral attractif et dynamique, marqué par ses stations balnéaires et ses îles emblématiques.

Au nord, la Vendée partage ses frontières avec la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire, à l'est avec les Deux-Sèvres et au sud avec la Charente-Maritime, reliant ainsi la région Pays de la Loire à la Nouvelle-Aquitaine. La Vendée se distingue par un riche patrimoine historique marqué, entre autres, par les guerres de Vendée. Son identité est aussi caractérisée par le site touristique du Puy du Fou, par la mer et ses activités (balnéaires et pour la pêche), ainsi que par une tradition industrielle et agricole.

En 2022, la Vendée compte 706 000 habitants, soit le 34^e rang des départements français. Sa densité de population est supérieure à celle du référentiel (104 habitants/km², contre 80) et sa surface (6 720 km²) se répartit en 255 communes ► **encadré 1**.

De nombreuses petites villes et bourgs ruraux

Parmi les 17 communes urbaines de la Vendée, 16 sont des petites villes, d'après la définition de la **grille de densité** européenne. Ainsi, 28 % des Vendéens vivent dans une petite ville, contre 8 % dans le référentiel. Ce maillage en petites villes est typique de la Vendée, et explique en partie certains records vendéens, comme la plus forte part française de ménages possédant au moins une voiture ► **chapitre Déplacements domicile-travail** et la troisième place pour l'habitat en maison ► **chapitre Logement**.

La Roche-sur-Yon, préfecture de Vendée, est le seul centre urbain intermédiaire, avec 54 700 habitants en 2022 ► **figure 1**. Les Sables-d'Olonne est la deuxième commune la plus peuplée avec 48 700 habitants ; puis vient Challans, avec 22 900 habitants. Aucun grand centre urbain n'est présent en Vendée : les plus proches sont Nantes au nord et La Rochelle au sud. Au total, seuls 8 % des Vendéens vivent dans un grand centre urbain ou un centre urbain intermédiaire, contre

22 % des habitants des départements du référentiel. L'urbain vendéen est ainsi moins dense que l'urbain du référentiel.

Les 238 communes restantes sont rurales. En apparence, la part de la population vendéenne vivant dans une commune rurale est proche de celle du référentiel (respectivement 65 % et 61 %). Cependant, en Vendée, ce sont plus souvent des bourgs ruraux (49 %, contre 26 %). À l'inverse, le référentiel compte davantage de rural à habitat dispersé ou très dispersé ► **figure 2**. Ainsi, le rural vendéen est plus dense que le rural du référentiel.

La moitié des Vendéens sous l'influence de La Roche-sur-Yon, Les Sables-d'Olonne ou Les Herbiers

L'espace vendéen s'organise autour de plusieurs pôles d'emploi, de tailles diverses ► **figure 3**. Les trois plus grands sont La Roche-sur-Yon, Les Sables-d'Olonne et Les Herbiers. Ils rayonnent chacun sur une **aire d'attraction des villes** (AAV) comprenant entre 50 000 et 200 000 habitants.

► Encadré 1 - Le référentiel de comparaison

Pour mener les analyses sur des territoires équivalents à celui de la Vendée, un référentiel de comparaison est constitué. Il est composé de six départements, sélectionnés avec les critères suivants :

- population comprise entre 350 000 et 900 000 habitants (Vendée : 700 000 habitants) ;
- part inférieure à 15 % de la population résidant dans un pôle d'une aire d'attraction des villes de 200 000 habitants ou plus (Vendée : 0 %) ;
- part supérieure à 10 % de la population vivant dans une commune du littoral (Vendée : 20 %).

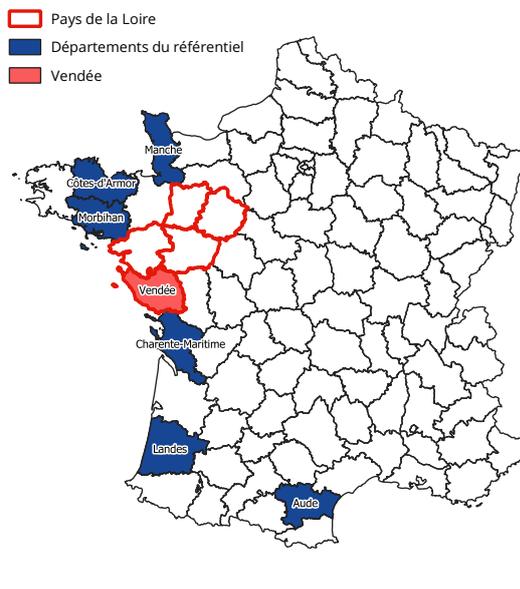
Ce référentiel regroupe ainsi les départements suivants :

- Aude (région Occitanie) ;
- Charente-Maritime (région Nouvelle-Aquitaine) ;
- Côtes d'Armor (région Bretagne) ;
- Landes (région Nouvelle-Aquitaine) ;
- Manche (région Normandie) ;
- Morbihan (région Bretagne).

Comparer la Vendée à un groupe de départements similaires permet de mieux identifier ses spécificités, en neutralisant des effets de structure qui se rapporteraient essentiellement à sa taille ou à l'absence de métropole.

La Vendée est aussi ponctuellement comparée aux Pays de la Loire, afin de fournir des éléments de cadrage locaux.

► Départements composant le référentiel de comparaison



© IGN - Insee 2025

Ensemble, ces trois AAV concentrent la moitié des Vendéens. Dans le référentiel, 30 % des habitants vivent dans des AAV de 50 000 à 200 000 habitants, et 26 % dans des AAV de plus de 200 000 habitants, absentes en Vendée.

En lien avec le maillage du département en petites villes, la part de population dans des AAV de moins de 50 000 habitants est plus élevée en Vendée (39 %, contre 26 %) et la part de population hors AAV est plus faible (11 %, contre 17 %).

Davantage de surfaces agricoles et moins de surfaces naturelles

Le paysage vendéen est largement façonné par l'agriculture : en 2020, les terres agricoles occupent 71 % de la surface du département, contre 52 % dans le référentiel. En contrepartie, les surfaces naturelles sont moins présentes (16 %, contre 38 %). Les surfaces artificialisées sont, quant à elles, légèrement plus répandues (13 %, contre 10 %).

Parmi les sols naturels, les zones d'eau occupent une place importante (18 % des surfaces naturelles, contre 5 % dans le référentiel), en lien avec les deux marais présents en Vendée.

Au sud, le Marais poitevin s'étend sur 112 000 hectares à cheval sur trois départements – la Vendée, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime. La partie la plus touristique, surnommée la « Venise Verte », s'étend en Vendée.

Au nord, le Marais breton vendéen, également appelé « Marô » en patois maraîchin, constitue une vaste zone humide de 45 000 hectares, aux confins de la Loire-Atlantique.

Un réseau routier solide

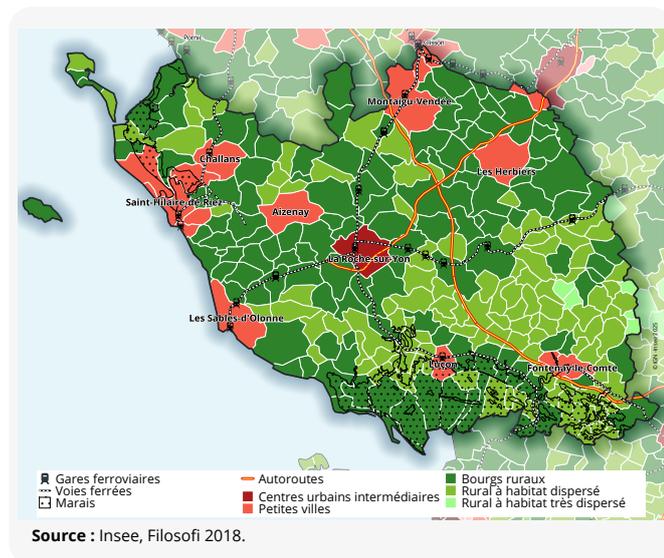
La Vendée bénéficie d'un maillage routier long de 18 000 km. Chaque km² du territoire comprend ainsi 2,7 km de route en moyenne, contre 2,3 dans le référentiel. Ce réseau dense relie les différents pôles et facilite l'usage de la voiture : en 2021, neuf actifs vendéens sur dix se déplacent en voiture pour aller travailler,

comme dans le référentiel ► **chapitre Déplacements domicile-travail.**

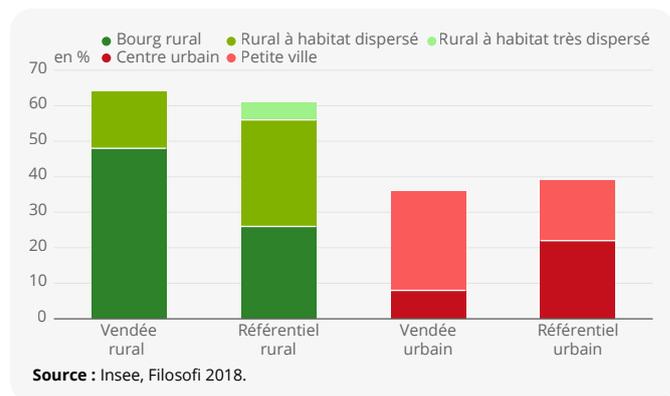
En complément des routes, le train est de plus en plus utilisé. En 2023, plus de 3 millions de voyageurs ont fréquenté les gares vendéennes, soit une hausse de 52 % par rapport à 2015, légèrement moins prononcée que dans le référentiel (58 %). La fréquentation se développe particulièrement depuis 2020. La Roche-sur-Yon est la gare la plus fréquentée, dépassant le million de voyageurs en 2023. Au total, en 2023, 17 gares offrent des arrêts dans des communes de Vendée. Le réseau ferré vendéen est organisé en étoile autour de La Roche-sur-Yon, à l'exception du nord-ouest de la Vendée, relié à Nantes mais pas à La Roche. Pour autant, l'accès au train reste limité dans certains territoires : en 2021, 8 % des Vendéens résident à plus de 30 minutes en voiture d'une gare, une proportion équivalente au référentiel. ●

Arnaud Fizzala (Insee)

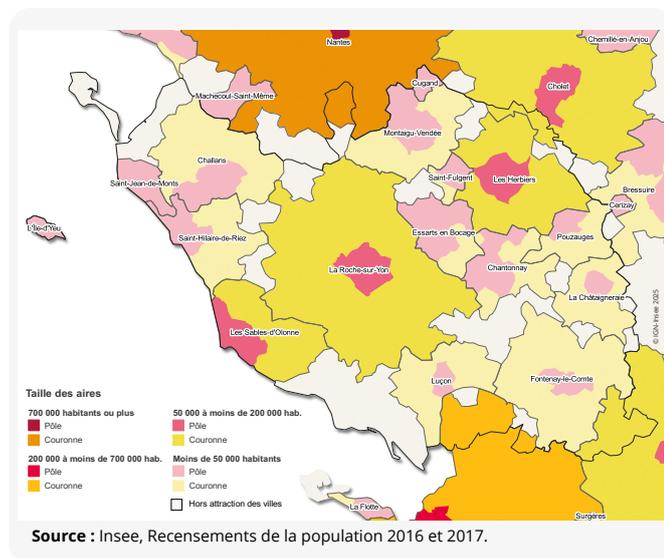
► 1. Grille communale de densité de la Vendée



► 2. Répartition de la population selon la grille communale de densité



► 3. Aires d'attraction des villes en Vendée



► Encadré 2 - Les îles de Vendée

L'île de Noirmoutier est la plus grande des îles vendéennes, avec une surface d'environ 50 km². Elle est ainsi trois fois plus grande que l'île de Groix, située dans le Morbihan, mais environ trois fois plus petite que l'île d'Oléron, située en Charente-Maritime. L'« île aux mimosas » se découpe en quatre communes – Barbâtre, La Guéribière, L'Épine et Noirmoutier-en-Île – composant la communauté de communes de l'île de Noirmoutier. Elle est accessible par le pont ou par le passage du Gois à marée basse.

L'île-d'Yeu a une surface deux fois moindre que celle de Noirmoutier. Elle se compose d'une unique commune : L'Île-d'Yeu, et n'appartient à aucune intercommunalité. Néanmoins, dans ce dossier, elle est parfois analysée comme une intercommunalité (sauf quand le respect du secret statistique ne l'autorise pas). Plus éloignée du continent, L'Île-d'Yeu n'est accessible que par bateau ou avion.

Enfin, la petite île du Pilier, située à quelques kilomètres au nord-ouest de la pointe nord de l'île de Noirmoutier, mesure 4 hectares et n'est pas habitée. Elle constitue une réserve naturelle où nidifie notamment l'eider à duvet, canard marin listé dans les espèces menacées en France et en Europe par l'union internationale pour la conservation de la nature.

► Pour en savoir plus

- **Bauer P., Pétilion X.**, « Les aires d'attraction des villes s'étendent peu mais se densifient », Insee Flash Pays de la Loire n° 133, décembre 2022.
- **Chesnel H., Vahé M.**, « Atlas des zonages des Pays de la Loire », Insee Dossier Pays de la Loire n° 6, novembre 2020.